

Communiqué de presse





AXPERA désignée solution de biocontrôle de l'année 2025

L'innovation anti-maladies fongiques d'Amoéba remporte le prix « Gold » du « Bernard Blum » Award 2025

Chassieu (France), le 20 octobre 2025 – 18h30 - Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles basées sur l'exploitation brevetée d'amibes, vient d'obtenir la médaille « Gold » du prix Bernard Blum, la plus haute distinction accordée pour une innovation en biocontrôle. Ce prix positionne AXPERA comme la solution de biocontrôle la plus prometteuse de l'année en termes de protection des plantes contre les maladies fongiques.

Bernard Blum Award : un prix mondial de référence pour les solutions de biocontrôle

Créé en 2015, le **Bernard Blum Award** distingue chaque année les produits de biocontrôle les plus innovants, combinant efficacité agronomique ainsi que respect de la santé humaine et de l'environnement. Les candidatures sont évaluées selon quatre critères : le « fondement scientifique et mérite », le « degré d'innovation », la « contribution à l'agriculture durable » et « l'opportunité commerciale ».

Pour cette 10^e édition, le jury a départagé 20 candidats. Amoéba et sa solution AXPERA se sont distinguées par leur technologie unique, issue d'une découverte scientifique pionnière autour de l'utilisation d'amibes, ouvrant des perspectives inédites en matière de protection antifongique durable.

« Ce prix consacre plus de dix années de recherche et d'engagement. AXPERA est la preuve qu'il est possible d'innover autrement pour répondre à des enjeux agronomiques majeurs. Nous sommes très fiers que notre solution, née d'une innovation scientifique française, soit





aujourd'hui reconnue au niveau international », déclare Sandrine Troussieux, Directrice scientifique d'Amoéba.

Une innovation française au service d'une agriculture durable

La médaille d'or du Bernard Blum Award vient couronner une trajectoire scientifique, réglementaire et agronomique exemplaire, amorcée il y a plusieurs années. Grâce à AXPERA, Amoéba démontre qu'il est possible de concilier performance agronomique, transition écologique et compétitivité économique dans un secteur sous forte pression réglementaire et confronté au réchauffement climatique.

Dans ce contexte, Amoéba a continué en 2025 ses campagnes de tests et de référencement d'envergure, sur vigne et sur cultures légumières, dans les principaux pays d'Europe et aux États-Unis avec son partenaire commercial Koppert, les prescripteurs et les agriculteurs. Ces tests, menés par exemple avec des producteurs de concombre aux Pays-Bas ou des viticulteurs en Bourgogne, dans le Bordelais ainsi qu'en Champagne, ont confirmé l'efficacité et la fiabilité de la solution en conditions réelles. Dans leur lutte contre les maladies fongiques (mildiou, oïdium, etc.), les agriculteurs peuvent désormais compter sur AXPERA.

Parallèlement, la société poursuit une feuille de route réglementaire ambitieuse. Aux États-Unis, Amoéba vient d'obtenir l'autorisation réglementaire de l'US EPA (Agence américaine de protection de l'environnement) pour la commercialisation de ses produits de biocontrôle AXPERA NOA et AXPERA GREEN, destinés respectivement aux cultures spécialisées à haute valeur ajoutée (vigne, tomates, cucurbitacées, légumes verts à feuilles, légumineuses, baies), aux marchés des gazons professionnels ainsi qu'aux plantes ornementales. En Europe, les résultats des demandes d'autorisations de mise sur le marché de la solution AXPERA dans 9 pays européens ciblés sont attendus au plus tard début 2026. Au Brésil, la décision d'autorisation de mise sur le marché devrait intervenir mi-2026.

Ces étapes ouvriront la voie à un lancement commercial progressif sur les premiers marchés stratégiques ciblés (vigne, cultures légumières), avant un élargissement à d'autres filières agricoles.

« Ce prix est bien plus qu'une récompense : c'est une étape clé qui vient valider notre stratégie de développement et accélérer notre dynamique de mise sur le marché. AXPERA a été conçue pour répondre aux défis environnementaux et économiques que rencontrent les agriculteurs aujourd'hui. Notre ambition est claire : faire d'AXPERA une référence mondiale du biocontrôle », conclut Jean-François Doucet, Directeur général d'Amoéba.





À propos d'Amoéba:

Créée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société capable d'exploiter à l'échelle industrielle tout le potentiel de l'amibe Willaertia et de la cultiver dans des volumes suffisants afin de proposer des solutions biologiques constituant une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société amené les démarches réglementaires nécessaires et déposé les dossiers d'homologation en Europe et aux États-Unis. Concernant la substance active, elle a déjà obtenu en 2022 l'approbation aux Etats-Unis et le rapport positif et définitif de l'EFSA en Europe. Les homologations du produit sont attendues dans les prochains mois.

Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis. L'ingrédient cosmétique est déjà inscrit sur la liste INCI (International Nomenclature of Cosmetic Ingredients) ouvrant la voie à sa commercialisation dans le monde excepté en Chine où une homologation locale est requise.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com

Contacts:

Amoéba

Directeur Général Jean-François

ODUCET 04 26 69 **2** 16 00

if.doucet@amoebanature.com

ACTUS finance & communication

Relations investisseurs Pierre JACQUEMIN-

GUILLAUME 01 53 67 36 79

amoeba@actus.fr

Relations presse financière Serena BONI

9 04 72 18 04 92

sboni@actus.fr

Droit Devant

Relations presse métier et grand public Laëtitia PINTO

9 07 64 83 39 85

pinto@droitdevant.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations aui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 avril 2025 sous le numéro D.25-0281 et disponible sur le site Internet d'Amoéba (www.amoebanature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.

